



Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS

Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six

Le 30 mars

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 24 mars 2026

Date d'affichage 24 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 32

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Yann DRUET, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Ayhan AYDAR, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, Cédric EVANO et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Martial LEFEVRE a respectivement donné pouvoir à : Michel PATARD-LEGENDRE.

Absents excusés : Martial LEFEVRE.

Secrétaire de séance : Françoise DUPARC et Noëlle LE MAULF.

N° 2026-032 – MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES MAIRES-ADJOINTS

Le CGCT prévoit la possibilité de majorer le taux des indemnités. Cette majoration s'applique à partir des taux de base votés et dans la limite des taux maxima prévus pour la strate supérieure.

VU la Loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local qui rappelle notamment les modalités de fixation des indemnités ;

VU les nouveaux barèmes fixés aux articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du CGCT ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Maires-Adjointes en date du 21 mars 2026 ;

VU l'arrêté portant délégations aux Maires-Adjointes et Conseillers Municipaux délégués du 24 mars 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'octroyer aux élus une indemnité pour l'exercice de leurs fonctions ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le niveau des indemnités de fonctions dans les trois mois qui suivent l'installation du conseil municipal, en application de l'article L.2123-20-1 du CGCT ;

CONSIDERANT qu'il est possible d'appliquer des majorations aux indemnités des élus des communes qui répondent aux critères définis à l'article L.2123-22 du CGCT de façon facultative ;

CONSIDERANT que les communes attributaires de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) peuvent majorer le montant des indemnités (dans la limite des taux de la strate supérieure) ;

CONSIDERANT que l'application de majorations aux indemnités de fonction fait l'objet d'un vote distinct et que ces majorations sont calculées sur la base du taux votés par le conseil municipal après répartition de l'enveloppe ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** avec 7 voix CONTRE (D.JANIN-HAMEL, S.CANTELOUP, L.FORTIN, J.C.ESTIENNE, N.LE MAULF, C.EVANO, C.HEROUT) :

DECIDE de verser le montant des indemnités selon des taux majorés pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Maires-Adjointes comme suit :

Population de 10 000 à 19 999 habitants

QUALITE	Taux de base voté en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Majoration	Taux final après majoration
Maire	54,8%	18,16	72,96%
1 ^{er} Maire-Adjoint	26,6%	4,09	30,69%
2 ^{ème} Maire-Adjoint	21,7%	3,34	25,04%
3 ^{ème} Maire-Adjoint	21,7%	3,34	25,04%
4 ^{ème} Maire-Adjoint	21,7%	3,34	25,04%
5 ^{ème} Maire-Adjoint	21,7%	3,34	25,04%
6 ^{ème} Maire-Adjoint	21,7%	3,34	25,04%
7 ^{ème} Maire-Adjoint	21,7%	3,34	25,04%
1 ^{ère} Conseiller Municipal Délégué	11,00%	0	11,00%
2 ^{ème} Conseiller Municipal Délégué	11,00%	0	11,00%
3 ^{ème} Conseiller Municipal Délégué	11,00%	0	11,00%
4 ^{ème} Conseiller Municipal Délégué	11,00%	0	11,00%
5 ^{ème} Conseiller Municipal Délégué	11,00%	0	11,00%
6 ^{ème} Conseiller Municipal Délégué	11,00%	0	11,00%
7 ^{ème} Conseiller Municipal Délégué	11,00%	0	11,00%
8 ^{ème} Conseiller Municipal Délégué	11,00%	0	11,00%
9 ^{ème} Conseiller Municipal Délégué	11,00%	0	11,00%

PRECISE que cette indemnité suivra l'évolution de la grille indiciaire de la fonction publique.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IFS, le 30 mars 2026

Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Françoise DUPARC

Michel PATARD-LEGENDRE



Noëlle LE MAULF

Rendue exécutoire le : 11/04/2026 Affichée le : 1/04/2026
--

Acte à classer**2026-032**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-01T14-31-19.00 (MI268753058)**Identifiant unique de l'acte :** 014-211403415-20260401-2026-032-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Majoration des Indemnités de fonction du Maire et de
Maires-Adjoints
Date de décision : 01/04/2026**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux
5.6.1. Indemnités de fonction**Identifiant unique de l'acte antérieur**
:**Acte :** [2026-032.PDF](#)**Multicanal :** Non**Pièces jointes :**[5a.annexe.PDF](#)

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/04/26 à 13:50

Par **LELONG EMILIE****Transmis**

Date 01/04/26 à 14:31

Par **LELONG EMILIE****Accusé de réception**

Date 01/04/26 à 14:36